

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMPION IRON COMPLÈTE LE REFINANCEMENT ET L'ACQUISITION À 100 % DU LAC BLOOM

Montréal, 16 août, 2019 - Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (« Champion » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer que sa filiale, Minerai de fer Québec inc. (« MFQ »), exploitant du Complexe Minier du Lac Bloom, a conclu avec succès l'entente annoncée précédemment avec la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse ») pour un placement en actions privilégiées de 185 millions \$ CA ainsi qu'une facilité de crédit de 200 millions \$ US (la « Facilité d'Emprunt ») entièrement souscrite avec La Banque Scotia (« Scotiabank ») et Societe Generale. MFQ est également heureuse d'annoncer la clôture de la transaction annoncée préalablement avec le gouvernement du Québec par l'entremise de son mandataire, Ressources Québec inc. (« RQ »), lui permettant d'acquérir la participation résiduelle de 36,8 % que détient RQ dans MFQ, pour une contrepartie au comptant totale de 211 millions \$ CA (la « Transaction »). À la suite de la clôture de la Transaction, il n'existe plus de participations ne donnant pas le contrôle dans MFQ.

« Nous marquons un échelon important dans l'histoire de la compagnie alors que nous prenons le plein contrôle de notre principale propriété productrice de minerai de fer. La réduction de nos coûts financiers, qui fait partie du refinancement annoncé aujourd'hui, nous permet de maximiser la génération de flux de trésorerie au Lac Bloom. L'annonce d'aujourd'hui positionne le futur de Champion de manière stratégique à la suite du dépôt de l'Étude de Faisabilité le 2 août 2019 visant à doubler la production totale au Lac Bloom, de 7,4 Mtpa à 15 Mtpa de concentré de minerai de fer à 66,2 % Fe. » a commenté David Cataford, PDG de Champion, au sujet de la Transaction et de la modification à la structure de capital. « À l'occasion du remboursement des instruments d'emprunt à long-terme nous voudrions remercier les équipes de Sprott Private Resource Lending group, de Glencore International AG, de la CDPQ et de Ressources Québec d'avoir soutenu Champion depuis le début. Dans un contexte difficile de financement, de tels associés ont partagé notre vision et ont joué un rôle déterminant en fournissant le capital nécessaire pour redémarrer le Lac Bloom et nous aider à nous rendre là où nous sommes aujourd'hui. »

Faits saillants de la Transaction

La Transaction contribuera immédiatement à améliorer les paramètres financiers et opérationnels clés, incluant les bénéfices, le BAIIA et les flux de trésorerie liés à l'exploitation par action. La Transaction s'appuie sur la solidité du bilan de Champion tout en maintenant un faible niveau d'endettement. La Transaction augmentera la production allouée à Champion d'environ 2,75 Mtpa de minerai de fer à haute teneur. La Transaction a été financée par les produits des facilités nouvellement refinancées, en plus de l'encaisse en main.

Faits saillants de la restructuration du capital

- **Réduction considérable du coût de la dette** – Aux taux effectifs actuels, le nouveau prêt aura un coût moyen pondéré compris d'environ 7,25 %, variable selon l'endettement net de la Société, en comparaison au coût antérieur de la dette qui se situe autour de 13 %. Cette structure de capital avait été mise en place afin d'assurer le financement du redémarrage du Lac Bloom en octobre de 2017.
- **Entièrement souscrite par des joueurs financiers mondiaux et sophistiqués** – Scotiabank et Societe Generale ont formé un partenariat en tant que co-arrangeurs principaux, teneurs de livres associés et co-souscripteurs.
- **Soutien accru de la Caisse en tant que partenaire stratégique** – L'engagement total de la Caisse envers Champion augmente d'environ 57 millions \$ CA, passant d'une dette à long terme de 128 millions \$ CA (100 millions \$ US) à des actions privilégiées de MFQ de 185 millions \$ CA.

- **Amélioration de la flexibilité du bilan** – Comparativement aux facilités de crédit à long terme actuellement détenues par MFQ, cette Facilité d’Emprunt contient moins d’engagements, permettant ainsi à la Société d’évaluer des opportunités de croissance organique et une plus grande flexibilité financière.

MFQ a conclu l’entente annoncée précédemment pour l’émission d’actions privilégiées à perpétuité avec la Caisse pour une contrepartie totale de 185 millions \$ CA (l’« Investissement »). Les produits de l’Investissement seront dirigés vers le financement d’initiatives stratégiques actuelles et futures ainsi que vers le remboursement du prêt subordonné de la Caisse de 128 millions \$ CA (100 millions \$ US) émis antérieurement. Le taux de dividende associé aux actions privilégiées sera établi en fonction des conditions de marché, variant entre 9,25 % quand le prix brut réalisé du fer sera supérieur à 85 \$ US/t et 13,25 % quand le prix brut réalisé du fer sera inférieur à 65 \$ US/t. L’Investissement et les intérêts courus pourront être remboursés à parité après son deuxième anniversaire sans pénalité.

MFQ a aussi conclu la Facilité d’Emprunt annoncée précédemment avec Scotiabank et Societe Generale en tant que co-arrangeurs principaux ainsi qu’avec les prêteurs suivants : la Bank of China, la Banque Toronto-Dominion, Ressources Québec inc., la Banque Royale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec. La Facilité d’Emprunt est disponible sous forme d’une facilité de crédit garantie et prioritaire (la « Facilité à Terme ») entièrement amortissable et non renouvelable de 180 millions \$ US, en plus d’une facilité de crédit renouvelable garantie et prioritaire (la « Facilité Renouvelable »). La Facilité d’Emprunt portera intérêt à un taux entre LIBOR plus 2,85 % et LIBOR plus 3,75 % selon l’endettement net. La Facilité à Terme viendra à échéance cinq ans après la date de clôture tandis que la Facilité Renouvelable viendra à échéance trois ans après la date de clôture. La Facilité d’Emprunt sert à financer le rachat des instruments de dette impayés au montant total de 103 millions \$ US mis à disposition antérieurement par Glencore International AG et Sprott Private Resource Lending (Collector) LP, ainsi que pour financer des initiatives stratégiques actuelles et futures. La Facilité à Terme sera remboursée en versements trimestriels égaux du capital et des intérêts courus à compter du deuxième anniversaire suivant la date de clôture et ne sera pas assujettie à des pénalités de remboursement anticipé.

À propos de Champion Iron Limited

Champion est une société productrice de fer qui se consacre à l’exploration et à la mise en valeur du fer ainsi qu’au développement de ses importantes ressources de fer dans l’extrémité sud de la Fosse du Labrador, dans la province de Québec. Depuis l’acquisition de la propriété de minerai de fer du Lac Bloom, son principal actif, la Société se concentre principalement sur l’amélioration des infrastructures minières et de traitement dont elle est maintenant propriétaire tout en menant de l’avant des projets visant à améliorer l’accès aux marchés mondiaux du fer, dont des initiatives en matière d’infrastructures ferroviaires et portuaires en collaboration avec le gouvernement et d’autres importantes parties prenantes du secteur et de la collectivité. L’équipe de direction de Champion comprend des professionnels ayant une expertise dans l’exploitation et la mise en valeur de mines et qui comptent aussi une vaste expérience en géotechnique, dans le développement de nouveaux sites et la gestion de sites miniers de longue date, incluant le développement de l’aspect logistique et du financement de tous les stades de développement dans l’industrie minière.

Pour plus d’information, veuillez contacter :

David Cataford, Président-directeur général

Michael Marcotte, Vice-président, relations investisseurs

514-316-4858

info@championironmines.com

Pour plus d’information, veuillez visiter notre site internet www.championiron.com

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse renferme de l’information qui peut constituer de l’« information prospective » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Excepté les énoncés de faits historiques, tous les énoncés dans le présent communiqué de presse concernant des événements, des développements ou des réalisations que Champion s’attend à voir se réaliser, y compris les attentes de la direction concernant (i) la capacité opérationnelle et la génération de flux de trésorerie futures estimées de la mine du Lac Bloom; (ii) les

économies de coûts et les plans de croissance; (iii) l'expansion potentielle de la mine du Lac Bloom; (iv) l'amélioration présumée des paramètres financiers et opérationnels clés; et (v) l'augmentation estimée de la part de Champion dans la production allouée du Lac Bloom, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de verbes comme « planifie », « s'attend à », « table sur », « estime », « prévoit », « prédit », « projette », « perçoit », « a l'intention de », « anticipe », « vise » ou « croit », et à l'emploi de termes comme « plan », « potentiel », « perspective », « prévision », « estimation », « vise », « projections », « cibles », « continue », ou toute version analogue de ces verbes et termes, y compris leurs négatifs, ou qui énoncent que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris, y compris et sans s'y limiter, le projet d'expansion potentielle de la mine du Lac Bloom. Bien que Champion croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire en sorte de faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : des retards dans le projet; la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les prix futurs du minerai de fer; des défaillances des usines, des équipements ou des processus à opérer tel que prévu; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; ainsi que les facteurs traités dans la section intitulée « Facteurs de risque » dans la notice annuelle de 2019 de la Société et les risques et incertitudes présentés dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, ces deux documents étant disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans l'information prospective. Les lecteurs ne doivent donc pas se fier outre mesure à l'information prospective. Toute l'information prospective de Champion dans le présent communiqué de presse est donnée en date des présentes et est fondée sur les avis et estimations de la direction de Champion et sur l'information dont la direction dispose à la date des présentes. Champion décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser son information prospective, notamment à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation ne l'y oblige.